

086-218601748-20230509-56_D2023-DE

Recu le 15/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 17 Pouvoirs: 11 Absent: 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald réprésenté par JY LARDON DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI ROBIN Nadia représentée par F ROYER DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT: GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°56

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET: TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que des admissions en non valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc ...

Le Comptable du Trésor nous a adressé un état concernant le budget de la commune.

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur de la somme suivante :

-BUDGET de la Commune :

État n°1/2023 du 13/04/2023 pour un montant de 2 799,59€

Exclusivement des factures d'eau non-recouvrées

086-218601748-20230509-56_D2023-DE Reçu le 15/05/2023

Considérant que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes,

Considérant que le comptable a fourni avec l'état des taxes et produits irrécouvrable, les justificatifs des démarches effectuées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -décide d'admettre en non valeur la somme indiquée ci-dessus sur le budget de la commune;
- -charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature de l'état.

VOTE

UNANIMITÉ

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, 1 5 MAI 2023